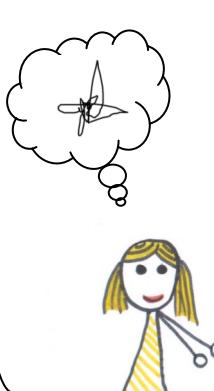


ASSURANCES activité coop' :

Comment procéder ?

OCCE 09 / février 2014



Accident ou sinistre...
Nous sommes dans le cadre
d'une activité coopérative:
je m'adresse à l'OCCE

Vous informez aussitôt le siège de l'OCCE afin
de pouvoir demander l'ouverture d'un dossier
auprès de la MAE.

Par mail : ad09@occe.coop

Par téléphone : 05 81 15 54 38

Les délais sont de :

- 5 jours en cas d'accident corporel
- 48 heures en cas de vol et autre sinistre

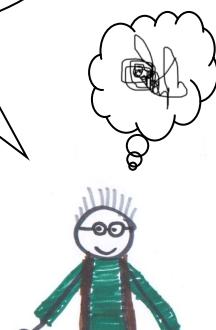
Vous complétez le dossier et rassemblez les
pièces justificatives

Dossier téléchargeable
sur notre site :
[http://pedagogie.ac-toulouse.fr/
occe09/doku.php?id=assurances](http://pedagogie.ac-toulouse.fr/occe09/doku.php?id=assurances)

puis transmettez le tout par courrier à l'OCCE 09
au plus vite

Adresse postale :
13 rue du Lieutenant P. Delpech
09000 FOIX

Comment dois-je constituer le
dossier de déclaration ?



Petite vérif' avant
envoi...

Le contrat collectif commun à toutes les
coopératives couvre les coopérateurs
(adhérents de l'Association) et les adultes
qui encadrent le projet lors des activités
organisées par la coopérative.

D'où un numéro unique
pour notre contrat MAE :
N°0019457320



IMPORTANT :

Dans le cadre de ce contrat unique, vous devez
envoyer le dossier au siège de l'OCCE 09
qui transmettra à l'assureur
(ne pas adresser directement votre dossier à la MAE).

*En cas de doute ou de difficulté quelconque,
n'hésitez pas à nous contacter.*